ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvn/15/questions/OANR5I.150F39258



15ème legislature

Question N° : 39258	De M. Gérard Leseul (Socialistes et apparentés - Seine-Maritime)				Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi et insertion			Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion		
Rubrique >entreprises		Tête d'analyse >Représentativité des organisations professionnelles	,	Analyse > Représentativité des organisations professionnelles.	
Question publiée au JO le : 01/06/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Gérard Leseul attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la représentativité des organisations professionnelles. Les entreprises artisanales du bâtiment sont confrontées à une réalité particulièrement surprenante en matière de représentativité patronale. En effet, l'organisation professionnelle qui décide dans le champ social n'est pas celle comprenant le plus d'adhérents mais celle dont les entreprises adhérentes emploient le plus de salariés. Ce mode de représentativité donne un poids plus important aux grandes entreprises, au détriment des artisans et entreprises de proximité du secteur du bâtiment. Le 22 avril 2021, lors de l'intervention de la ministre à l'assemblée générale de la CAPEB à Paris, Mme la ministre affirmait que la situation n'était pas satisfaisante et qu'il convenait de trouver une solution « par le haut ». Ainsi, il souhaite connaître les mesures qu'elle envisage pour instaurer plus d'équité dans la représentativité professionnelle entre les petites et les grandes entreprises.

1/1